

port quant aux meilleurs moyens de coloniser les terres du lac Saint-Jean et du Saint-Maurice dans la province de Québec. Il appuie sa motion sur l'assertion qu'il y a dans cette partie du pays des terres arables en quantité suffisante pour faire vivre un demi million d'habitants."

Mgr Laflèche reçoit annuellement de la société de la Propagation de la Foi de l'Archidiocèse de Québec une somme d'argent assez importante, pour les missions du territoire de Saint Maurice. Il y a donc dans ce territoire des missions à faire, des âmes à sauver. Ce territoire est donc colonisable et important.

4o La dette de la Corporation Episcopale de Trois-Rivières, qui en 1875 était encore de 135,000 francs, est aujourd'hui réduite à 75 000 francs. Mgr Laflèche possède en argent prêté, ou placé dans des institutions financières, un montant suffisant pour payer cette balance de dette en entier, ou à peu près. Ceci n'est contesté par personne.

On voit dans les livres de la Banque Union que la Corporation Episcopale de Trois-Rivières a des actions dans cette banque au montant de \$5,000, (25,000 francs) et dans la Banque Nationale, au montant de \$400, (2 000 frs.)

Voir pièces justificatives Nos 3 et 4.

Mgr Laflèche prête de l'argent à 6 par cent, tandis qu'il ne paie que 4 par cent aux créanciers de la Corporation Episcopale; ce qui explique pourquoi sa dette n'est pas entièrement payée, les termes de paiement n'étant pas échus.

Mgr Laflèche a prêté à diverses époques des montants considérables à son Séminaire, à diverses fabriques, même à des particuliers, comme on le voit aux bureaux d'enregistrement.

C'est une opinion généralement admise que Sa Grandeur n'a plus qu'une dette *apparente* et non *réelle*.

5o En 1875, la cathédrale de Trois-Rivières n'était pas terminée. Actuellement, les ouvrages nécessaires pour la terminer sont entrepris; les ouvriers sont à l'œuvre. Mgr Laflèche a en mains une certaine somme d'argent mise en réserve pour payer ces ouvrages, et peut compter en outre sur un certain montant d'argent souscrit par les citoyens de la ville de Trois-Rivières, pour cet objet.

Extrait du Journal des Trois-Rivières du 12 mai 1881.

" Mgr des Trois-Rivières a invité dimanche la population de cette ville à lui donner son concours pour faire terminer l'extérieur de la cathédrale.

" La somme que la ville aurait à souscrire ne serait que de \$5,000. Sa Grandeur se charge de la balance qui s'élèverait à sept ou huit mille piastres.